

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**Bulletin des interpellations
et des questions orales et d'actualité**

COMMISSION PLENIERE

**RÉUNION PUBLIQUE
VENDREDI 4 JUILLET 1997**

SOMMAIRE

INTERPELLATIONS JOINTES

de MM. Jean-Pierre Cornelissen et Bernard Clerfayt (répartition des aides européennes à la formation des minimexés) à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni compétents pour la politique d'aide aux personnes

(Orateurs : MM. Bernard Clerfayt, Paul Galand et Didier Gosuin, membre du Collège réuni)

Présidence de M. Jan Béghin, Premier Vice-président

- La séance est ouverte à 11 h. 45'.

INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES,

concernant "la répartition des subsides européens en faveur de l'insertion professionnelle des minimexés" et

INTERPELLATION JOINTE DE M. BERNARD CLERFAYT

concernant "la répartition des aides européennes à la formation des minimexés".

M. le Président .- M. Cornelissen m'a fait savoir qu'il donnait la parole à M. Clerfayt pour cette interpellation.

M. Bernard Clerfayt .- Je parle également au nom de mon collègue Jean-Pierre Cornelissen. Une ASBL dénommée "Tewerkstelling en Opleiding voor Kansarmen", en sigle TOK, a publié ses status unilingues flamands dans le Moniteur du 13 avril 1989.

Elle a été créée à l'initiative de membres du cabinet du ministre fédéral de la Santé publique en 1988. Il a fallu attendre 1991 pour que sa dénomination statutaire soit allongée du sigle EFD pour "Emploi et Formation pour les Défavorisés".

L'ASBL est chargée par le ministère fédéral de l'Emploi et du Travail de sélectionner les projets déposés au Comité du suivi du programme fédéral relayant l'Objectif 3 de l'Union européenne. Elle assure également la sélection et le suivi des projets présentés par les CPAS de Belgique qui souhaitent bénéficier d'une subvention du Fonds social européen.

L'instance décisionnelle de TOK-EFD est le conseil d'administration dont ne sont membres que les seuls CPAS qui bénéficient des subsides de l'ASBL. La composition du conseil d'administration est symptomatique: sur 57 membres, on compte 45 CPAS flamands, 3 bruxellois et 5 wallons... ce qui donne une répartition statistique: 80% de CPAS flamands, 5% de bruxellois, 9% de wallons et 5% de représentants des autorités fédérales.

Voilà une répartition curieuse pour un organe émanant directement d'un ministère fédéral chargé de répartir des subsides européens!

Techniquement, TOK-EFD assure la répartition des subsides du Fonds social européen à concurrence de 100.000 francs par an et par personne âgée de moins de 25 ans et de 150.000 francs par an et par personne de plus de 25 ans. Le subside vise les minimexés engagés par les CPAS. Il est destiné à couvrir les frais d'encadrement et de formation des minimexés.

L'enveloppe disponible, importante, ne cesse de croître au fil des ans: en 1989, l'ASBL gérait 19 millions en provenance de fonds européens. Le cap des 100 millions a été atteint en 1992 et nous en sommes aujourd'hui à plus de 125 millions! On pourrait imaginer que les subsides sont répartis selon un critère objectif, comme par exemple le nombre de minimexés par Région.

Cela donnerait 36,6% pour la Flandre, 47,5% pour la Wallonie et 15,8% pour notre Région. Mais ce n'est pas le cas puisque la répartition se fait en fonction des demandes, demandes qui doivent recevoir l'aval du conseil d'administration. Je suis en possession de trois documents qui montrent la manière dont est jugée la recevabilité des projets introduits. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un examen par le conseil d'administration. Quand je parlais d'esprit d'ouverture, on comprend que c'est de porte close qu'il faut parler.

Venons-en donc à cette fameuse répartition. En nombre de dossiers acceptés, cela donne: 634 dossiers flamands -83,5%, 55 dossiers wallons -7,3% et 70 dossiers bruxellois -9,2%. En volume financier, la répartition est tout aussi "équitable": 81,5 millions pour les CPAS flamands -84,3%, 5,9 millions pour les CPAS wallons -6% et 9,35 millions pour les CPAS bruxellois -9,7%. Incidemment, j'ai noté qu'en 1993, sur les 105,7 millions qu'a reçus l'asbl du Fonds social européen, seulement 67.208.485 francs ont été répartis au titre d'aide aux CPAS, ce qui laisse le solde de 38.491.515 francs pour les frais de fonctionnement de l'ASBL, soit plus du tiers du subside!

Le Collège réuni a-t-il été informé du fait que, déjà en juillet 1994, la Région wallonne avait saisi le Comité de concertation afin qu'un rééquilibrage soit opéré? Le Collège s'est-il joint à cette demande? Le Collège peut-il m'indiquer quels sont ces trois CPAS bruxellois qui font partie du conseil d'administration de l'asbl TOK-EFD? Se confirme-t-il que les subsides alloués en Région bruxelloise, soit 11.834.770 francs pour 1994, se sont répartis entre ces seuls trois CPAS? Quelles sont les mesures que compte prendre le Collège pour assurer les rééquilibrages qui s'imposent, tant au niveau de la composition du conseil d'administration qu'au niveau de la répartition des subsides, à la fois en nombre de dossiers et en volume financier? Le Collège ne devrait-il pas demander que l'ASBL soit dissoute et que la compétence fédérale de répartition des subsides soit exercée par l'administration, ce qui permettrait qu'un contrôle démocratique et parlementaire soit exerçable et que la répartition des subsides soit pleine et entière et non amputée de frais astronomiques de gestion d'une ASBL?

M. Paul Galand .- Les questions techniques que pose cette ASBL nous préoccupent à deux niveaux. D'abord, du point de vue administratif: s'il est vrai que, sur un montant de 125 millions de subsides, 38 millions ont été utilisés pour des frais de fonctionnement, l'Europe risque de montrer les dents, puisque ces subsides étaient destinés à des populations dans le besoin. Pourquoi l'administration ne se charge-t-elle pas de ces tâches?

Au sujet de la répartition, la logique et la justice veut que ce soit le nombre de personnes minimexées qui soit détermi-

nant. Ensuite, au sujet du fonctionnement, de la structure et de l'attitude des CPAS bruxellois au conseil d'administration de cette ASBL, y a-t-il eu concertation avec les autorités régionales? Y a-t-il solidarité entre les CPAS bruxellois? Nous serons très attentifs à cet aspect du problème.

Je rappelle également l'intérêt et l'importance que nous disposions de chiffres précis, qui doivent nous être transmis annuellement, via le "rapport pauvreté". (*Applaudissements sur les bancs Ecolo*)

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.- Ce problème est effectivement inquiétant. Le 29 novembre 1988, cette ASBL fut créée par le ministre fédéral ayant été chargé des problèmes de pauvreté. Il est vrai que cette ASBL a accaparé les moyens venant de l'Europe pour co-gérer les problèmes de pauvreté dans notre état fédéral.

Donc, il s'agit de fonds destinés à faciliter la mise au travail des gens qui ne sont pas insérés dans le circuit social.

On se pose la question de savoir pourquoi créer une ASBL pour gérer des fonds nationaux qui viennent de l'Europe, pour une action qui vise toutes les Régions?

Il est vrai que la Flandre est plus dynamique en la matière: presque la totalité des fonds va vers les CPAS de la Région flamande.

Les chiffres bruts ne peuvent, en effet, être amputés de frais administratifs: il y a des administrations pour cela.

Les subventions de l'Europe sont passées de 19 à 125 millions. C'est une croissance importante qui devrait profiter aux minimexés.

Il a fallu attendre un rapport de l'Europe pour s'interroger sur l'affectation de ces moyens.

Il eut été plus logique que ce soit le fédéral qui gère cette somme destinée aux minimexés.

La répartition des moyens se situe entre 83% et 85% au profit de la Flandre; entre 5% et 6% au profit de la Wallonie; entre 11% et 9% au profit de Bruxelles- Capitale - alors qu'il y a 38% de minimexés en Flandre; 47% en Wallonie et 15% à Bruxelles- Capitale.

Tout tient à l'erreur d'avoir créé une ASBL qui s'avère monopolisée par trois CPAS bruxellois, cinq CPAS wallons et 45 CPAS flamands.

M. Grijp et moi-même avons écrit à la ministre de l'Emploi pour lui suggérer les modifications à apporter au fonctionnement de cette ASBL. Il faut que l'intégralité des moyens alloués par la Commission européenne revienne aux minimexés. Même si les fonds transitent par le fédéral, il est inacceptable que 30% soient ponctionnés pour couvrir les frais de fonctionnement de l'ASBL. Il faut un vice-président par région. La composition du conseil d'administration doit être modifiée en tenant compte de la représentation régionale, ce qui risque malheureusement de soulever le problème communautaire. Je pense donc que le fédéral doit se réapproprier cette compétence.

Les clés de répartition doivent être fonction du nombre de minimexés par Région. La priorité doit être donnée aux CPAS qui manifestent les besoins les plus urgents. Jusqu'à aujourd'hui les aides étaient accessibles seulement aux CPAS représentés. Maintenant les CPAS non représentés doivent être pris en compte.

Un rapport annuel devra être transmis au Parlement fédéral, ce qui est normal, mais aussi au ministre communautaire compétent pour l'aide sociale.

On peut toujours s'associer à une demande de concertation mais le problème est que cette question ne relève pas du comité de concertation puisque les décisions émanent d'une institution privée, qui est une ASBL.

Concernant les CPAS de Bruxelles, ce sont les CPAS de Bruxelles, Molenbeek et Uccle qui n'ont pas joué le jeu de la collégialité et qui ont géré le magot avec les autres sans aviser les autres CPAS ni le gouvernement fédéral. Leur responsabilité est engagée et s'ils avaient joué le jeu, on n'aurait pas perdu plusieurs années ni assisté à ce qu'on peut qualifier de hold up sur les fonds européens. (*Applaudissements*)

- La séance est levée à 12 h. 05'.

- La Commission plénière s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

CONGES ET ABSENCES

Mmes Danielle Caron, Ghislaine Dupuis, MM. Willem Draps et Freddy Thielemans, empêchés, demandent d'excuser leur absence à la séance de ce matin.